

Décision N°002-2023/12/ODEM09

✉ **09 BP : 19 St**
Michel

Par lettre du 02 Octobre 2023, Monsieur Waliou Laye LIBANIO, Directeur de la Réglementation Comptable du Trésor Public du Bénin, a saisi l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM), d'une plainte contre le Directeur de Publication du quotidien "L'Enquêteur" pour diffamation et dénonciation calomnieuse.

LES FAITS

Dans sa parution N°527 du Lundi 11 Septembre 2023, le journal "L'Enquêteur" titre à la Une: "Libanio Waliou, un opposant infiltré dans les bottes de Talon". Mais à l'observation, le Journal n'a fait que poster la Une de cette parution. Jusqu'à ce jour, aucun contenu n'a été rendu disponible à l'ODEM pour lecture.

Conformément à ses textes, l'ODEM a invité le Directeur de publication du journal "L'Enquêteur" pour écouter sa version des faits. Il s'est fait représenter par Monsieur Landry HOUETON, Rédacteur en Chef dudit journal.

Le Directeur de la Réglementation Comptable du Trésor Public du Bénin, invité par l'ODEM à son siège, a également répondu présent.

APPRECIATION

De l'analyse de la plainte et du titre affiché à la Une, les observations ci-après s'imposent :

- 1- L'ODEM constate que l'auteur de l'article incriminé n'a donné aucun contenu à son titre.
- 2- Lors de son audition au siège de l'Observatoire, le représentant du Journal "l'Enquêteur" s'est confondu en excuses et a déclaré que l'auteur de l'article aurait été abusé par ses informateurs. Il a supplié le Directeur de la Réglementation Comptable du Trésor Public du Bénin pour l'abandon pur et simple des poursuites engagées contre le Directeur de publication du journal "L'Enquêteur" et a promis faire tout son possible pour laver l'honneur du plaignant.
- 3- L'ODEM note un repentir sincère du journal qui a adressé au plaignant une lettre d'excuses et de regrets juste après son audition à l'Observatoire.

PAR CES MOTIFS, L'ODEM :

- Déclare recevable la plainte de Waliou Laye LIBANIO, Directeur de la Réglementation Comptable du Trésor Public du Bénin ;

📞 **Tél : (229)**

95 85 41 18
95 19 23 73
97 44 07 43

@ **E-mail :**

odembenin2021@gmail.com

odemofficiel@gmail.com

🌐 **Site web :**

odembenin.org

- Condamne le Directeur de publication du quotidien "L'Enquêteur" pour violation des dispositions ci-après du "Code de Déontologie et d'Éthique dans les Médias":

Article 2 : Alinéa 1 et 2 : « **Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.**

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises. » ;

Article 6 : « **Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement. »**

- Invite le journaliste Boris TOUGAN du journal "L'Enquêteur", conformément à l'article 3 de notre Code de déontologie, à procéder au rectificatif de sa publication en lavant l'honneur du plaignant dans les formes prescrites par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 31 des Statuts de l'ODEM, tous les organes de presse, en République du Bénin, sont priés de diffuser cette décision.

Fait à Cotonou, le 05 décembre 2023

Pour l'ODEM

@ E-mail :

odembenin2021@gmail.com

odemofficiel@gmail.com

Site web :

odembenin.org



DocuSigned by:

Ulrich AHOTONDJI

Ulrich Vital AHOTONDJI, le Président